

www.decision-sante.com

formation

**DÉCISION
& STRATÉGIE**
SANTÉ
Formations & Conférences

Mercredi 9 et Jeudi 10 décembre 2009



Soins de suite et de réadaptation : les nouvelles modalités d'organisation et de financement



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT
LE 9/11/09
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE
DE 30 € sur le montant TTC
de votre inscription.**

> Inscriptions sur www.decision-sante.com - rubrique Formation

Renseignements

Marie-Aline Toubon ou Hélène Coineau

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

> Soins de suite et de réadaptation : les nouvelles modalités d'organisation et de financement

Mercredi 9 et Jeudi 10 décembre 2009

Les Soins de suite et de réadaptation connaissent un développement continu en raison du vieillissement de la population et des besoins liés aux maladies chroniques. Ils occupent une place essentielle dans l'offre de soins et les filières de prise en charge.

Deux décrets du 17 Avril 2008 ont instauré un nouveau régime d'autorisation des activités de soins de suite et de réadaptation. Parallèlement, un nouveau système d'allocation de ressources est expérimenté en attendant la mise en œuvre d'un modèle définitif en 2012.

La conjugaison de ces deux évolutions va modifier de manière sensible l'offre de soins de suite et de réadaptation et obliger les établissements de santé à adapter leurs organisations et stratégies internes en développant des complémentarités avec d'autres acteurs du territoire.

Comment constituer les demandes d'autorisation en conformité avec les SROS? Comment inscrire son offre dans le cadre d'une filière de soins coordonnée ? Comment s'adapter à une logique de financement à l'activité ?

Venez débattre et échanger avec des experts et des professionnels spécialistes de ces sujets.

> PUBLICS

- Présidents de CME, directeurs d'établissements publics et privés, responsables de pôles, responsables qualité, DIM, médecins libéraux, pharmaciens, directeurs et cadres de soins des EHPAD, cadres des services de soins infirmiers à domicile, cadres de l'industrie, infirmier(e)s

> OBJECTIFS

- Analyser le contenu des décrets du 17 avril 2008
- Situer les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) dans les filières de prise en charge
- Maîtriser les outils d'analyse et de mesure de l'activité des SSR

> MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, retours d'expériences, échanges avec les experts, remise d'une documentation.

> INTERVENANTS

- Directeurs d'établissements, chargés de mission, chefs de service, coordonnateurs en Soins de Suite et de Réadaptation, directeurs de l'information médicale, médecins, experts.

Programme

Mercredi 9 décembre 2009

9h00 Accueil

9h30 – 11h00

Les décrets du 17 Avril 2008 relatifs à l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) : le nouveau régime d'autorisation d'activité

- ⊗ **Roxane Simon-Prel**, chargée de mission, Agence Régionale de l'Hospitalisation Ile-de-France
- L'organisation de l'activité de soins de suite et de réadaptation
- La révision des SROS
- Les nouvelles demandes d'autorisation

11h00 – 12h30

Les SSR dans les filières de prise en charge

- ⊗ **Dr Brigitte Barrois**, chef de service - Service de Médecine Physique et Réadaptation - CH de Gonesse (95)
- L'articulation avec le court séjour
- Complémentarité SSR indifférencié/SSR spécialisé
- Comment construire l'aval des SSR (structures médico sociales,
- HAD de réadaptation/réinsertion, retour à domicile..)

12h30 – 14h00 Déjeuner

14h00 – 15h30

La gradation de l'offre de soins et la coordination territoriale en SSR

- ⊗ **Dr Marc Pulik**, directeur du Centre médical de Bligny
- La mission d'expertise et de recours
- La coordination des SSR

15h30 – 17h00

L'orientation en SSR : l'outil «trajectoire»

- ⊗ **Dr Alain Deblasi**, animateur de la coordination en Soins de Suite et de Réadaptation «Rhône Réadaptation» - référent médical de la coopération «trajectoire»

17h00 - 18h00

Le cadre juridique de demande de reconnaissance d'activité

- ⊗ **Maître Yvan Martin**, avocat au barreau de Paris

Jeudi 10 décembre 2009

9h00 Accueil

9h30 – 11h00

Contenu et principes de l'Indicateur de Valorisation de l'Activité (IVA)

- Définition et Méthode de construction de l'IVA
 - ⊗ **Dr Nathalie Ducret**, chef de projet PMSI-SSR, Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH)
- L'utilisation de l'IVA comme modèle de financement du SSR
 - ⊗ **Dr Martine Aoustin ou son représentant***, directrice de la Mission Nationale Tarification à l'activité, Ministère de la santé
- Un exemple d'application de l'IVA
 - ⊗ **Roxane Simon-Prel**, chargée de mission, Agence Régionale de l'Hospitalisation Ile-de-France (ARH)

11h00 – 12h00

La nouvelle Etude Nationale de Coûts commune SSR : modalités et calendrier de mise en œuvre

- ⊗ **Frédéric Quichon**, chargé d'études financières au service valorisation et synthèse pôle ENC, ATIH

12h00 – 13h00

Le recueil PMSI-SSR : les évolutions 2009

- ⊗ **Dr Nathalie Ducret**, chef de projet PMSI-SSR, Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH)
- ⊗ **Dr Florence Pasquiers**, médecin responsable du DIM, hôpitaux Emile ROUX, JOFRRE-DUPUYTREN, Georges Clemenceau (AP-HP)

13h00 – 14h30 Déjeuner

14h30 – 16h30 Travaux en ateliers

14h30-15h30

Atelier recueil de données/organisation PMSI

- ⊗ **Dr Patrick Berdah**, directeur de l'information médicale, Fondation santé des étudiants
- Aspects pratiques de la codification
- Construction de tableaux de bord

15h30-16h30

Atelier financier

- ⊗ **Gaëlle Quily**, chargée de mission contrôle de gestion, ARH Ile-de-France
- Le retraitement comptable : calcul du coût complet des activités cliniques en SSR (activités d'hospitalisation et activités spécifiques), et des coûts de revient des activités de support (coût du repas, du kilogramme de linge...), utilisation des calculs de coûts pour optimiser ses dépenses

Par courrier :

Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences
 21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
 Par fax : 01 73 28 16 11 / Tél. : 01 73 28 16 13
 Par e-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Participant

Pr Dr M^{ME} M^{ELLE} M.

NOM, PRÉNOM _____

FONCTION _____

pour les praticiens } Praticien exerçant principalement en LIBERAL
 uniquement, } Praticien exerçant principalement comme SALARIES
 cochez la case qui } Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER
 vous correspond

SERVICE _____

ETABLISSEMENT OU ORGANISME _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 9/11/09 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.

J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.

> Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.

Lieu et moyens d'accès

Décision & Stratégie Santé-PGP
 21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9
RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323
Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Corentin Celton

Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

SITE INTERNET _____

JE SOUSSIGNÉ (E) _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE _____

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE

> AU TARIF DE : 1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)
 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

POUR LA FORMATION :

Soins de suite et de réadaptation :
 les nouvelles modalités d'organisation et de financement

Mercredi 9 et Jeudi 10 décembre 2009

> SIGNATURE DU RESPONSABLE
 ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

CACHET / SIGNATURE

FAIT À _____

LE _____

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE _____

➤ Ou inscrivez-vous sur www.decision-sante.com - rubrique Formation

Conditions générales de ventes

Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

Article 3. ANNULATION

3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.